



Informations & Programme

Obligations Règlementaires

Sont concernés par la formation AIPR niveau Concepteur une ou plusieurs personnes travaillant en équipe. Personnel du responsable de projet chargé notamment d'effectuer les déclarations de projet de travaux. Cette obligation s'applique à au moins une personne chargée par le responsable de projet de ces missions dès lors que les travaux sont soumis à l'obligation fixée par l'article L 4532-2 du code du travail.

Arrêté du 22 décembre 2015.

Objectifs

Vous préparez à l'examen AIPR afin d'obtenir l'Attestation de Compétences relative à l'Intervention à Proximité de Réseaux conformément à la réglementation Niveau Concepteur :

- Déclaration de travaux.
- Analyse des réponses.
- Procéder ou faire procéder à des investigations complémentaires sur les réseaux situés au droit des travaux.
- Annexer au dossier de consultation des entreprises puis au marché de travaux les informations utiles sur les réseaux et faire procéder au marquage piquetage des réseaux enterrés et d'assurer le suivi ou le contrôle de l'exécution des travaux.

Public

Concepteur : tout salarié du maitre d'ouvrage ou du maitre d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux Pour tout projet de travaux au moins une personne du maitre d'ouvrage ou de l'entreprise intervenant pour son compte, doit être en possession de cette attestation de compétence.

Pré requis

Savoir lire et comprendre le Français.



Durée

7 heures.

Evaluation

- Les acquis de la formation sont mesurés par une évaluation théorique.
- Une attestation de compétences pour le niveau concerné sera remise aux participants en fin de formation.
- Celle-ci mentionnera la réussite ou l'échec aux évaluations théorique.
- QCM comprend 40 questions.
- Le score minimal pour être validé est de 48 points sur 80.

Validation

- Attestation de formation.
- Attestation de compétences Niveau Concepteur.
- Durée 5 ans.

Documentation

Un livret de formation est remis à chaque participant.

Matériel Pédagogique

- Visuel sur vidéoprojecteur.
- Discussions.
- Entraînement sur tablettes numériques fournies par COP Formation ou sur Ecran Informatique du client.
- Exercices sur application des thèmes abordés.

Programme

Préparation et mises en Œuvre du Chantier :

- L'impact de la réforme de la protection à l'endommagement des réseaux sur chantiers : rôles, identification missions et responsabilités de chacun, vos obligations avant et après les travaux.
- Analyse des risques liés au réseaux existants et à construire, mesures de prévention correspondantes.
- Les sources documentaires sur la réforme, les textes.

Préparation de projet de travaux :

- Investigations complémentaires.
- Clauses du marché (travaux en zone d'incertitude, absence de préjudice, marquage-piquetage).

La réglementation DT, DICT, formulaire, fonctionnement du système.

Mesurer les risques afférents aux réseaux souterrains et aériens (selon la caractéristique des énergies, liés aux atteintes et aux réseaux existants).

Procédures de prévention en amont du chantier :

- Plan de prévention, PGCSPPS, PPSPS.
- DT, DICT.
- Demande de mise hors tension.
- Distances de sécurité.

Sensibilisation, information et transmission des instructions à l'encadrant.

Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage.

Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.

Les consignes spécifiques pour les travaux urgents (ATU).

Que faire en cas d'anomalies ?

- Les mesures à respecter en cas d'accrochage, vidéos, la règle des 4A.
- Déclaration de dommages, responsabilité de l'entreprise.

Examen AIPR :

- Examen de compétences par QCM sur tablettes numériques fournies par COP Formation ou sur poste informatique du client.
- Réalisés par un organisme de contrôle agréé.